

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020

Objet : Avenant n°40 au contrat de concession signé avec Axione Limousin et relatif à l'évolution du catalogue tarifaire

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents :35 (dont 3 procurations) -104 voix

Votants: 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Pésident - PRESENTIEL Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO Mr Yves RAYMONDAUD - 6 voix - 4 eme VP - VISIO Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7ème VP - VISIO Mr Pierre ALLARD - 1 voix - VISIO Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT - 1 voix - VISIO Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO Mr Francis COMBY - 1 voix - VISIO Mr Pascal COSTE - (procuration donnée à Mme H. Rome) - 6 voix Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO Mr Mathieu HAZOUARD - 15 voix - VISIO Mr Bertrand LABAR - (suppléant de Mr O.Mouveroux) - 1 voix - VISIO Mr Bernard LAUSERIE - 1 voix - PRESENTIEL Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO Mr Yves LE GOUFFE - 1 voix - VISIO Mr Vincent LEONIE - (procuration donnée à JM BOST) - 2 voix Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix - VISIO Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO Mr Christophe PATIER - 15 voix - VISIO Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET - (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE - (suppléant de Mr P. MOULIN) - 1 voix-VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE - 1 voix - PRESENTIEL Mr Joël VILARD - 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud Président CC Pays Lubersac Pompadour Président Département Corrèze Conseiller communautaire CC Pays Dunois Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche Vice-Président de la CC POL Conseiller Communautaire Tulle Agglo Vice-Président de la CC Val de Vienne Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg Conseiller communautaire CC ELAN Président Département Haute-Vienne Président de la CC Briance Combade Adjoint au Maire Ville de Limoges Conseiller Communautaire CC Noblat Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président Agglo Bassin Brive Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Présidente du Département de la Creuse Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) - 1 voix Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) - 6 voix Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) - 2 voix Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) - 1 voix Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) 1 voix Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléant) - 1 voix Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) - 1 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) - 1 voix Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) - 6 voix Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) - 15 voix Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Président CC Pays d'Uzerche Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus Vice-Président Département Creuse Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président Tulle Agglo Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Président CC Pays Sostranien Vice-Président CC Midi Corrézien Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Gartempe St Pardoux Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Vice-Président de la CC Creuse Confluence Conseillère Départementale de la Corrèze Vice-Président Agglo Bassin Brive Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Adjoint au Maire Ville de Limoges







En référence à la délibération N°218 du 1er juillet 2010, le comité syndical a décidé de valider, par délibération, toutes les modifications tarifaires au fur et à mesure des demandes du délégataire puis de régulariser, par voie d'avenant, une fois par an, lors du dernier comité syndical de l'année.

En 2019, aucun avenant n'avait été signé sur ce sujet or, une modification était intervenue en cours d'année (cf délibération N°680 du 28 juin 2019). Il convient de régulariser la situation et de prendre en compte la modification 2019 dans le cadre de cet avenant n°40.

Rappel des faits :

Cette modification concernait la mise en place d'une **offre dite expérimentale**, sur une **durée maximale de 12 mois**, en vue de permettre aux opérateurs de communications électroniques d'accéder à une nouvelle offre de service à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette offre concernait l'implantation d'équipements techniques sur des immeubles de type pylône appartenant à la Délégation de Service Public Axione Limousin et constitutifs de biens de retour auprès de DORSAL.

Cette évolution du catalogue tarifaire introduit une annexe spécifique au catalogue tarifaire.

En 2020, une évolution du catalogue tarifaire d'Axione Limousin a été actée lors du comité syndical du 23 septembre 2020 par délibération N°747.

Rappel des faits :

Les modifications répondaient à des demandes des clients opérateurs, notamment sur le marché Entreprise.

Concernant le marché Grand Public, il s'agissait d'adapter les modalités financières d'installation Wimax au dispositif national Guichet de cohésion numérique des territoires.

Contrat fibre entreprise

- introduction d'une visite terrain systématique (financement par la modification du linéaire de desserte interne incluse dans les Frais d'Accès au Service)
- suppression de l'étape de confirmation de zonage (fiabilisation de l'outil d'éligibilité, désormais à la parcelle)
- mise en place d'une prestation d'étude avant-vente pour la souscription d'une option sécurisation (étude avant-vente facturée si aucune commande de lien n'intervient dans les 3 mois)

Cette évolution du catalogue tarifaire introduit l'annexe 9.1.17B

Marché Infrastructure - offres d'accès génie civil

Mise à disposition d'installations existantes de génie civil souterrain ou aérien permettant la pose exclusive de câbles optiques et de boitiers de protections d'épissures (BPE) entre deux points d'extrémités

- offre de location de fourreaux
- offre de location de GC aérien (poteaux)
- offre de location de fourreaux pour liaison de collecte NRO

Offre FON desserte optique mobile (site desserte, site concentration, en IRU)







Marché Grand Public - Wimax

Adaptation des Frais d'accès au Service

Cette évolution du catalogue tarifaire introduit l'annexe 9.1.20.

Par ailleurs, Axione Limousin a sollicité DORSAL récemment afin de procéder à de nouvelles évolutions tarifaires liées à un nouveau contrat « Radio ». Ci-après le descriptif :

Marché Grand Public - Wimax / LTE

Un nouveau contrat « Radio » regroupe à la fois le Wimax (pendant la période de migration vers LTE) et le LTE (4G fixe).

Cette évolution du catalogue tarifaire introduit l'annexe 9.1.21 :

- suppression de l'option porte de livraison 1G
- option porte de livraison 10G à 4500€ au lieu de 7500€
- collecte nationale : 2€/mois/abonné au lieu de 5,50€/mois/Mbit
- suppression de la location du CPE (7,50€/mois)
- ajout de frais de fourniture et d'installation du CPE (maintenance incluse) à 150€ (adaptation dispositif inclusion numérique de l'Etat qui verse désormais les 150€ d'aide au FAI
- modification des frais dégressifs de résiliation : 200€ de frais de résiliation, dégressifs de 16,66€ (au lieu de 8,33€) par mois de souscription. Ainsi, au-delà de 12 mois à compter de la date de souscription, les frais sont nuls (24 mois auparavant).

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur :

- la mise en place de l'avenant 40 au contrat de concession selon les termes inscrits cidessus,
- une autorisation donnée au Président pour signer l'avenant N°40 au contrat de concession intégrant ainsi les modifications annuelles de 2019 et 2020 (annexe spécifique « Offre expérimentale » et annexes 9.1.17B et 9.1.20) déjà votées par délibérations N°680 et 747, et l'annexe 9.1.21
- une autorisation donnée au Président pour signer tout acte se rapportant à cet avenant.

Jean-Marie BOST Président de DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le :

